# CATALOGUE DE FORMATIONS 2023 DROIT DE LA SANTE AU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL





Organisme agréé pour dispenser la formation en santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : L.6313-1-1° Actions de formation

50 rue Copernic – 75116 PARIS Tél : (33) 1 45 00 84 78 Fax : (33) 1 45 01 27 54 86 rue Paul Bert - 69446 Lyon cedex 03 Tél : (33) 4 81 13 09 40

Fax: (33) 4 81 13 09 47

pouey@pouey-avocats.com Groupement POUEY POUEY AVOCATS 480 218 007 RCS LYON

# **EDITO**

Madame, Monsieur,

Spécialiste de la santé au travail, le cabinet POUEY AVOCATS propose des formations juridiques et pratiques, à destination de l'ensemble du personnel des Services de Prévention et de Santé au Travail.

Au-delà de nos formations en inter, nous pouvons vous proposer des formations en intra.

**Ophélie PLATEAU** Avocat Associé Olivier POUEY Avocat Associé



Matinale : en présentiel ou connecté à distance 9h00-12h30



**En inter: 2023** 

#### PARIS:

- 10 janvier
- 19 juin

#### **LYON:**

- 17 janvier
- 15 juin

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

#### Public visé:

Directeurs de SPST Médecins du travail Equipe pluridisciplinaire Assistantes



Inter: 490 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément Qualiopi

#### Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

# SANTE AU TRAVAIL : QUELLES NOUVEAUTES POUR LES SERVICES DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL ?

# **Objectifs**

- Identifier les conséquences des dispositions issues de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 et de ses décrets d'application
- Définir les nouvelles mesures à mettre en place

#### **Programme**

- 1. Renforcer la prévention au sein des entreprises
  - Les nouveautés liées au document unique d'évaluation des risques professionnels : modalités d'accès, durée de conservation, dépôt sur un portail numérique
- 2. Définir l'offre de services à fournir par les SPST aux entreprises et aux salariés
  - · Les nouvelles missions des SPST
  - · Les nouvelles règles applicables en matière de tarification
  - Les modalités d'adhésion des travailleurs indépendants, des travailleurs éloignés, des travailleurs extérieurs et des particuliers employeurs
- 3. Mieux accompagner certains publics et lutter contre la désinsertion professionnelle
  - Rappel des différentes visites existantes et de leur périodicité
  - La visite de mi-carrière : comment organiser cette visite ?
  - La visite post-professionnelle/post-exposition : quels salariés concernés ?
  - Modification du régime juridique des visites de pré-reprise et de reprise
  - La création d'un rendez-vous de liaison : quel objectif ? quel rôle pour les SPST ?



Matinale : en présentiel ou connecté à distance 9h00-12h30



**En inter: 2023** 

#### **PARIS**:

- 10 janvier
- 19 juin

#### LYON:

- 17 janvier
- 15 juin

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

#### Public visé:

Directeurs de SPST Médecins du travail Equipe pluridisciplinaire Assistantes



Inter: 490 € HT par personne

1

Intra: sur devis



Agrément Qualiopi

#### Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

#### Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation.
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.



Matinale : en présentiel ou connecté à distance 09h00-12h30



**En inter: 2023** 

#### PARIS:

- 12 janvier
- 20 juin

#### **LYON**:

- 27 janvier
- 1<sup>er</sup> juin

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

#### Public visé:

Directeurs de SPST Médecins du travail Collaborateurs médecins Responsables RH



Inter: 490 € HT par personne

Intra: sur devis



**Agrément QUALIOPI** 

#### Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

# RESPONSABILITES JURIDIQUES DU MEDECIN DU TRAVAIL ET DELEGATIONS DE MISSIONS

# **Objectifs**

- Identifier les situations susceptibles d'engager la responsabilité du médecin du travail et/ou du Service de prévention et de santé au travail
- Encadrer la délégation de missions entre le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire
- Prévenir les risques de contentieux

## **Programme**

- 1. Quels devoirs et responsabilités pour le médecin du travail ?
- 2. Analyse et enjeux du décret n°2022-679 du 26 avril 2022 relatif aux délégations de missions par les médecins du travail, aux infirmiers en santé au travail

#### 3. La responsabilité disciplinaire ordinale

- Les conditions d'engagement de la responsabilité ordinale
- Les actes du médecin du travail jugés contraires aux règles déontologiques
- Focus sur les conditions à respecter en matière de transmission des dossiers médicaux et de rédaction des avis et certificats

#### 4. La responsabilité civile

- Les différents cas de responsabilité civile : responsabilité civile délictuelle et responsabilité civile contractuelle
- Les conditions d'engagement de la responsabilité civile
- La responsabilité civile professionnelle du médecin du travail

#### 5. La responsabilité pénale

- Les infractions pénales susceptibles d'engager la responsabilité du médecin du travail
- Les sanctions encourues



Matinale : en présentiel ou connecté à distance 09h00-12h30



**En inter: 2023** 

#### PARIS:

- 12 janvier
- 20 juin

#### LYON:

- 27 janvier
- 1<sup>er</sup> juin

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

#### Public visé:

Directeurs de SPST Médecins du travail Collaborateurs médecins Responsables RH



Inter: 490 € HT par

personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

#### Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

#### Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation.
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.



2 jours En présentiel ou connecté à distance



**En inter: 2023** 

#### PARIS:

- 2 et 3 février 2023
- 30 et 31 mars 2023

#### LYON:

- 4 et 5 avril 2023
- 3 et 4 juillet 2023

En intra: date à la demande



#### <u>Prérequis</u>:

Exercer au sein d'un SPST

#### Public visé:

Médecins du travail Membre de l'équipe pluridisciplinaire (infirmières, assistante sociale, préventeur...)



En inter : 1200 € H.T. par personne

En intra: sur devis



Agrément Qualiopi

#### Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

# L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL

#### **Objectifs**

 Acquérir ou actualiser ses connaissance législatives, réglementaires et jurisprudentielles en matière de santé au travail

#### **Programme**

- 1. Environnement juridique et institutionnel de la santé au travail
- Les nouveautés issues de la loi du 2 août 2021 : implications juridiques et pratiques
  - Suivi de l'état de santé des salariés : visite d'information et de prévention, suivi individuel renforcé, aptitude, autres visites
  - o Surveillance post-professionnelle
  - L'impact de la réforme sur les documents réglementaires : fiche d'entreprise, rapport annuel...
  - o Le secret médical et la déontologie
- Les acteurs institutionnels en matière de santé et de sécurité au travail : les services de l'Etat et de la sécurité sociale : quels sont les changements apportés par la loi du 2 août 2021 ?

#### 2. La réalisation des risques professionnels

- L'accident du travail et l'accident de trajet : définitions et enjeux
- Les maladies professionnelles et les maladies à caractère professionnel
- Les conséquences juridiques de la réalisation d'un risque professionnel

#### 3. La prise en charge juridique de la santé au travail

- La pénibilité et les facteurs de risques
- L'adaptation du poste et ses conséquences
- L'inaptitude du salarié au poste de travail et ses conséquences (reclassement ou licenciement)
- Le handicap au travail

#### 4. La prise en charge juridique des RPS

- Distinction entre l'accident du travail et la maladie professionnelle
- Dossier médical en santé au travail : quels écrits, quels contenus ?
- Quels risques de voir engager sa responsabilité ?
- L'inaptitude du salarié et ses conséquences
- La circulation de l'information entre le médecin traitant, le psychiatre, le médecin conseil et le médecin du travail
- Actualité jurisprudentielle



2 jours En présentiel ou connecté à distance



**En inter : 2023** 

#### **PARIS**:

- 2 et 3 février 2023
- 30 et 31 mars 2023

#### LYON:

- 4 et 5 avril 2023
- 3 et 4 juillet 2023

En intra : date à la demande



#### Prérequis :

Exercer au sein d'un SPST

#### Public visé:

Médecins du travail Membre de l'équipe pluridisciplinaire (infirmières, assistante sociale, préventeur...)



En inter : 1200 € H.T. par

personne

En intra: sur devis



**Agrément Qualiopi** 

#### Formateur:

Ophélie PLATEAU, avocat associé

#### Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation.
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation



1 jour en présentiel ou connecté à distance



**En inter: 2023** 

#### PARIS:

- 11 janvier
- 15 juin

#### LYON:

- 18 janvier
- 13 juin

En intra: date à la demande



#### Prérequis:

Exercer au sein d'un SPST

#### Public visé:

Médecins du travail Membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 600 € HT par personne

Intra: sur devis



**Agrément QUALIOPI** 

#### **Formateurs:**

Olivier POUEY, avocat Ophélie PLATEAU, avocate

## L'INAPTITUDE AU TRAVAIL

## **Objectifs**

- Acquérir, améliorer ou entretenir ses connaissances en matière d'inaptitude au travail
- Connaître l'état du droit positif en matière d'inaptitude au travail

#### **Programme**

#### 1. La constatation de l'inaptitude

- Le rôle du médecin du travail
- Les examens médicaux pouvant donner lieu à un avis d'inaptitude
- La procédure de constatation de l'inaptitude
- Un renforcement des mesures préventives
- Une présomption d'aptitude à la suite d'un accident ou d'une maladie

#### 2. La contestation des avis du médecin du travail devant le Conseil de Prud'hommes selon la procédure accélérée au fond

- La procédure de contestation des avis du médecin du travail
- Les décisions appliquant la réforme sur la contestation des avis du médecin du travail : état de la jurisprudence

#### 3. Le reclassement du salarié inapte

- Les cas dans lesquels l'employeur n'a pas à effectuer des recherches de reclassement
- La consultation préalable du CSE
- La recherche de reclassement

#### 4. Le licenciement pour inaptitude

- La justification du licenciement : motifs légitimes
- Les suites du licenciement
- Les indemnités liées au licenciement pour inaptitude (professionnelle ou non professionnelle)
- Les sanctions applicables au licenciement irrégulier, abusif ou nul



1 jour : en présentiel ou connecté à distance



**En inter: 2023** 

#### **PARIS**:

- 11 janvier
- 15 juin

#### LYON:

- 18 janvier
- 13 juin

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

#### Public visé:

Médecins du travail Membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 600 € HT par personne

Intra: sur devis



**Agrément QUALIOPI** 

## Formateurs :

Olivier POUEY, avocat Ophélie PLATEAU, avocate

#### 5. Les cas particuliers

- L'intercurrence d'une procédure d'inaptitude et d'un projet de rupture conventionnelle
- Les salariés en CDD
- Les salariés déclarés invalides
- Les travailleurs intérimaires
- Les salariés protégés

## Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation.
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation



1 journée : en présentiel ou connecté à distance



**En inter: 2023** 

#### **PARIS:**

- 21 mars
- 4 juillet

#### LYON:

- 22 mars
- 6 juillet

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

#### Public visé:

Médecins du travail Membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 600 € HT par personne

Intra: sur devis



**Agrément QUALIOPI** 

#### **Formateurs:**

Olivier POUEY, avocat Ophélie PLATEAU, avocate Lucie PEDRINIS, juriste

# L'INAPTITUDE AU TRAVAIL : ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE (recyclage)

## **Objectifs**

- Actualiser ses connaissances en matière d'inaptitude au travail
- Connaître l'état du droit positif en matière d'inaptitude au travail

## **Programme**

#### 1. La constatation de l'inaptitude

- Le rôle du médecin du travail
- Les examens médicaux pouvant donner lieu à un avis d'inaptitude
- 2. La détermination de l'origine de l'inaptitude professionnelle ou non professionnelle
- 3. La consultation du CSE sur les propositions de reclassement

#### 4. L'obligation de reclassement

- Le périmètre de la recherche de reclassement
- Le respect de l'obligation de reclassement en cas de nouvelle suspension du contrat de travail
- Refus du salarié d'une proposition de poste
- Proposition des postes en CDD et des contrats de mission
- Non-application de l'obligation de reclassement aux apprentis
- Mention de l'impossibilité de reclassement dans la lettre de licenciement
- Egalité de traitement à l'égard des travailleurs handicapés

# 5. La nécessité de solliciter le médecin du travail sur le reclassement

- Obligation de solliciter le médecin du travail sur les postes de reclassement
- Incidence de l'absence de réponse du médecin du travail

# **6.** Les modes de rupture du contrat autres que le licenciement

- Rupture conventionnelle
- Résiliation judiciaire



1 journée : en présentiel ou connecté à distance



**En inter: 2023** 

#### **PARIS**:

- 21 mars
- 4 juillet

#### LYON:

- 22 mars
- 6 juillet

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

#### Public visé:

Médecins du travail Membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 600 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

#### **Formateurs:**

Olivier POUEY, avocat Ophélie PLATEAU, avocate Lucie PEDRINIS, juriste

- 7. Le licenciement pour inaptitude d'un salarié protégé
- 8. La reprise du versement du salaire
- 9. La contestation des avis du médecin du travail
- La procédure de contestation des avis du médecin du travail depuis le 1er janvier 2020
- Les décisions appliquant la réforme sur la contestation des avis du médecin du travail : état de la jurisprudence rendue en 2022

#### Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation.
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation



Matinale : en présentiel ou connecté à distance



**En inter: 2023** 

PARIS: 30 janvier

**LYON**: 2 février

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

#### Public visé:

Médecins du travail Collaborateurs médecins Autres membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 490 € HT par personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

# Formateurs:

Olivier POUEY, avocat Ophélie PLATEAU, avocate Lucie PEDRINIS, juriste

# LE SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

# **Objectifs**

- Connaître les règles applicables aux agents travaillant pour la fonction publique territoriale, à la lumière du décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale
- Maîtriser les particularités de la notion d'aptitude, d'inaptitude et de maintien en emploi au sein de la fonction publique territoriale

# **Programme**

#### 1. Les différents types de visites

- Visite d'information et de prévention : quelle périodicité ?
- Surveillance médicale particulière : pour qui ? selon quelle périodicité ?
- Examen à la demande de l'agent
- Examen auprès du médecin du travail à la demande de l'autorité territoriale
- Encadrement réglementaire des pratiques médicales à distance
- Examens complémentaires à la charge de l'administration

#### 2. L'inaptitude au travail d'un fonctionnaire

- Nouveau conseil médical
- Constat de l'inaptitude
- Adaptation du poste de travail
- Affectation sur un autre emploi du même corps
- Reclassement du fonctionnaire dans un autre corps
- Absence de reclassement



Matinale : en présentiel ou connecté à distance



**En inter: 2023** 

PARIS: 30 janvier

**LYON**: 2 février

En intra: date à la demande



<u>Pré-requis</u>: exercer au sein d'un service de prévention et de santé au travail

Public visé:

Médecins du travail Collaborateurs médecins Autres membres de l'équipe pluridisciplinaire



Inter: 490 € HT par

personne

Intra: sur devis



Agrément QUALIOPI

**Formateurs**:

Olivier POUEY, avocat Ophélie PLATEAU, avocate Lucie PEDRINIS, juriste

#### Méthodes mobilisées

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas
- Réponses aux questions pratiques des participants

- Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation.
- Une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation

# **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Par courriel	Par courrier	Téléphone / Fax
	POUEY AVOCATS	Tél:
oplateau@pouey-avocats.com	Service formation	04 81 13 09 40
	86 rue Paul Bert	Fax:
	69446 LYON cedex 03	04 81 13 09 47

ETABLISSEMENT		
Adresse:	Fax:	
PARTICIPANT		
Fonction:		
RESPONSABLE DE FORMATION		
Fonction:		
Courriel:		
ADRESSE DE FACTURATION		
A remplir impérativement si la facture doit être libellée au	u nom d'un organisme collecteur ou d'un autre établissement	
Adresse:	Personne à contacter :	
FORMATION		
Titre :	Lieu:	
A: Le: Cachet et signature	☐ Ci-joint un chèque à l'Ordre de POUEY AVOCATS ☐ Règlement à réception de la facture ☐ Règlement effectué par l'Organisme collecteur ☐ Envoyer la facture en exemplaires à cette adresse : (si différente de celle de l'établissement ou de l'organisme collecteur)	

# INFORMATIONS IMPORTANTES

<u>Délai d'accès</u>: aucun délai d'accès n'est applicable. Nous restons à votre disposition pour toute demande de formation ou toute demande de nouvelle date.

#### Accessibilité:

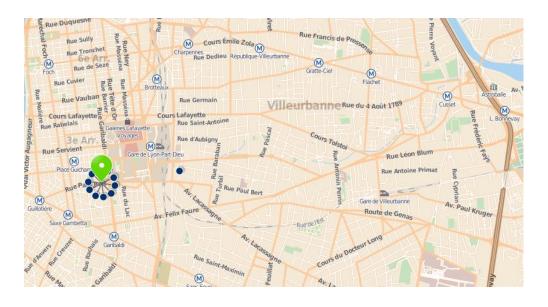
Le cabinet POUEY AVOCATS est situé au 86 rue Paul Bert – 69446 LYON Cedex 03

> Accès Tram T1 arrêt Part -Dieu Vivier Merle



Rejoindre à pied rue Paul Bert 1 min (30m)

- Accès en train Arrêt GARE DE LA PART DIEU
- Accès en voiture depuis boulevard L.BONNEVAY D383, sortie n° 9 Porte de Montchat





Nos formation sont adaptables selon les besoins spécifiques de nos stagiaires.

À titre d'exemple, nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap : interphone à hauteur, ascenseur, porte de la salle de réunion suffisamment large pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Concernant le public malentendant, nous pouvons activer les sous-titres lors des formations en Visio et l'ensemble des propos du formateur se retrouvent sur le support remis aux participants.